



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

Electronique **Mardi 19 décembre 2023**

Président : M. Michel NAGEOTTE

Présents : MM. Stéphane BEGEL - Michel BOURNEZ - Thierry CORROYER – Gérard GEORGES - Michel MALIVERNAY – Thierry NAPPEY - Nicolas VUILLEMIN

RAPPEL

PLANNING DE JOURNEE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

REGLEMENT TERRAIN IMPRATICABLE

L'impraticabilité du terrain est définie :

- soit par les critères retenus par les Lois du Jeu,
- soit par la production d'une interdiction par le propriétaire privé,
- soit par la production d'une interdiction par le propriétaire public pour respecter le protocole d'accord entre l'Association des Maires de France (AMF) et la FFF (Ligue et Districts).

La commission Régionale Sportive rappelle qu'il existe trois types de procédure en fonction des situations sur lesquelles s'appuyer :

- Procédure N°1 : jusqu'au vendredi 16 heures
- Procédure N°2 : le vendredi après 16 heures
- Procédure N°3 : pour les rencontres programmées en semaine doit se fier aux procédures 1&2.

De plus, nous vous rappelons qu'il existe des cas spécifiques lors des annulations de match :

1. Annulation de lever de rideau
2. Annulation générale

Une équipe senior qui aura deux matches à jouer, à domicile, en retard sur son calendrier suite à des impraticabilités de son installation, devra obligatoirement trouver un terrain de remplacement en cas de toute nouvelle indisponibilité de cette même installation ; à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 – COUPE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Match n° 27589784 : Coupe Bourgogne-Franche-Comté : FC NEVERS – SENS FC du 16 décembre 2023
La commission prend connaissance de la décision de l'arbitre de ne pas faire jouer la rencontre en raison du brouillard.

1.2 – REPORTS

La commission décide de reporter les rencontres suivantes DIMANCHE 28 JANVIER 2024 :

Coupe Bourgogne-Franche-Comté :

- 27589784 : FC NEVERS – FC SENS
- 27589794 : MONTCEAU – CHALON
- 27589953 : ROCHEFORT ATHLETIC – RC SAONNOIS
- 27589785 : MAGNY – SUD NIVERNAISE 58

R1 Herbelin :

- Groupe C :
 - 26727480 : MORTEAU MONTLEBON – L'ISLE SUR LE DOUBS

R2 :

- Groupe C :
 - 25919723 : PONTARLIER 2 – ROCHE-NOVILLARS
 - 25930751 : CHATEAU DE JOUX – ST JEAN DE LOSNE
 - 25907279 : LEVIER – DIJON ASPTT 2
- Groupe D :
 - 25927547 : BART – VESOUL 2

R3 :

- Groupe D :
 - 26631023 : BRESSE JURA FOOT 2 – TRIANGLE D'OR JURA
- Groupe E :
 - 25931339 : VAL DE LOUE – NOIDANAIS 2
 - 25931341 : FRASNE – PONTARLIER 3 *reporté 3 fois. La rencontre est programmée chez l'adversaire (le club de Frasné doit apporter la tablette)*
- Groupe F :
 - 25931426 : PAYS MINIER – HAUTE LIZAINE

La commission décide de reporter les rencontres suivantes DIMANCHE 4 FEVRIER 2024 :

R1 Herbelin :

- Groupe B :
 - 26171654 : VAL D'AMOUR MT S/S VAUDREY – LOUHANS CUISEUX 2
 - 26171650 : JURA LACS – BRESSE JURA FOOT
 - 26171649 : JURA SUD 2 – MACON UF 2

- Groupe C :
 - 26727494 : GRANDVILLARS – ST VIT
 - 26727495 : MORTEAU MONTLEBON – BELFORT SUD
 - 26727497 : AUDINCOURT – L'ISLE SUR LE DOUBS

R2 :

- Groupe A :
 - 25906600 : NEVERS BANLAY – FC NEVERS *reporté 3 fois. La rencontre est programmée chez l'adversaire (le club de Nevers Banlay doit apporter la tablette)*
 -
- Groupe C :
 - 25928405 : ST JEAN DE LOSNE – PONTARLIER 2
 - 25930752 : POLIGNY GRIMONT – CHATEAU DE JOUX
 - 25907268 : LEVIER – RIOZ/ETUZ/CUSSEY *reporté pour la deuxième fois. Si les installations du club recevant sont de nouveau impraticables le match aura lieu chez l'adversaire.*

- Groupe D
 - 25920009 : GRANDVILLARS 2 – BAVILLIERS
 - 25927549 : LARIANS MUNANS – ASFC BELFORT
 - 25927550 : MELISEY ST BARTHELEMY - BART

R3 :

- Groupe D :
 - 26631027 : JURA LACS 2 - BRESSE JURA FOOT 2
 - 26631015 : RC BRESSE – SAGY
 - 26631028 : TRIANGLE D'OR JURA – JURA SUD FOOT 3
 - 26643136 : ST MARCEL 2 – COTEAUX DE SEILLE
 - 26644264 : ARCADE FOOT – ROCHEFORT ATHLETIC

- Groupe E :
 - 25931343 : RC SAONNOIS – VAL DE LOUE
 - 25931346 : FRASNE – RIOZ/ETUZ/CUSSEY 2

- Groupe F :
 - 25917874 : EXINCOURT TAILLECOURT – BESSONCOUR/ROPPE/LARI.
 - 25917875 : MEZIRE FESCHES – HAUTE LIZAINE
 - 25917872 : HERICOURT – LES ECORCES
 - 25931431 : CHATENOIS – ST LOUP/CORB/MAGNON.

La commission décide de reporter les rencontres suivantes DIMANCHE 11 FEVRIER 2024 :

R2 :

- Groupe C :
 - 25907270 : LA JOUX NOZEROY – LEVIER
 - 25930753 : RIOZ/ETUZ/CUSSEY – BESANCON FOOT 2
- Groupe D :
 - 25927415 : MORTEAU MONTLEBON 2 – PAYS MAICHOIS

R3 :

- Groupe B :
 - 25917344 : FOURCHAMBAULT – LE BREUIL
- Groupe D :
 - 26633464 : BRESSE JURA FOOT 2 – MERVANS
 - 26643137 : MONTMOROT O. – LONS LE SAUNIER 2
 - 26644257 : ARCADE FOOT – RC BRESSE
 - 26643013 : ROCHEFORT ATHLETIC – ST MARCEL 2 *(si Rochefort est éliminé de la Coupe Bourgogne-Franche-Comté)*
- Groupe E :
 - 25917740 : NOIDANAIS 2 – PONTARLIER 3
 - 25931350 : SAONE MAMIROLLE – FRASNE
- Groupe F :
 - 25931430 : PAYS MINIER – DANJOUTIN ANDE MEROU
 - 25931427 : EXINCOURT TAILLECOURT - CHATENOIS
 - 25917858 : ST LOUP/CORB/MAGNON – LES ECORCES *reporté 3 fois. La rencontre est programmée chez l'adversaire (le club de St Loup/Corb/Magnon. doit apporter la tablette)*

La commission décide de reporter les rencontres suivantes DIMANCHE 03 MARS 2024 :

Coupe Intersport :

- Groupe C :
 - 26798104 : JURA DOLOIS 2 – RIOZ/ETUZ/CUSSEY 2
- Groupe D :
 - 26798123 : GRANDVILLARS 2 – BESANCON FOOTBALL 2

La commission décide de reporter à UNE DATE ULTERIEURE

R2 :

- Groupe A :
 - 25906620 : MAGNY -NEVERS BANLAY

R3 :

- Groupe D :
 - 26643132 : MONTMOROT O. - ROCHEFORT ATHLETIC
 - 26643028 : ROCHEFORT ATHLETIC – SAGY

JEUNES

1.3 – CHAMPIONNATS

Match n° 25903888 : U14R1 poule A : MACON UF – CHALON FC du 4 novembre 2023

La commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale de Discipline et Travaux d'Intérêt Sportif du 13 décembre 2023.

La commission donne match à rejouer.

La commission sportive en prend note mais comme le résultat n'a aucune incidence au classement pour la phase printemps, elle décide de ne pas fixer de date de report.

1.4 – REPORTS

La commission décide de reporter les rencontres suivantes DIMANCHE 11 FEVRIER 2024 :

U18 R1 Laser Game Evolution :

- 26311552 : ASPTT DIJON – AJ AUXERRE
- 26311570 : ASM BELFORT – GUEUGNON
- 26311586 : VESOUL – STADE AUXERRE

U17 R1 :

- Groupe B :
 - 25923039 : LOUHANS CUISEAUX – BESSONCOURT ROPPE LARI.

La commission décide de reporter les rencontres suivantes DIMANCHE 18 FEVRIER 2024 :

Coupe U18 Crédit Agricole :

- 27223195 : BEAUNE (U17) – STADE AUXERRE (U18)
- 27223197 : JS CRECHES (U18) – CHALON (U18)
- 27223198 : MACON UF (U18) – GUEUGNON (U18)
- 27223199 : MONTCEAU (U17) – FONTAINE D'OUICHE (U17)
- 27223202 : MACON UF (U17) – ASPTT DIJON (U18)
- 27223203 : LOUHANS CUISEAUX (U17) – JURA DOLOIS (U18)
- 27223204 : CHAMPAGNOLE (U17) – RACING BESANCON (U18)
- 27223205 : GRANDVILLARS (U17) – PONTARLIER (U18)
- 27223206 : GJ MONTS ET VALLEES (U17) – ST VIT (U17)
- 27223207 : ASM BELFORT (U18) – VESOUL (U18)

U17 R1 :

- Groupe B :
 - 25922940 : BESSONCOURT ROPPE LARI. – ST APOLLINAIRE

U16 R1 :

- 25932207 : MACON UF – EXINCOURT

La commission décide de reporter les rencontres suivantes DIMANCHE 25 FEVRIER 2024 :

U17 R1 :

- Groupe A :
 - 25907669 : COSNE – FONTAINE D’OUCHE
- Groupe B :
 - 25922944 : BESSONCOURT ROPPE LARI. – FONTAINE LES DIJON
 - 25907548 : GRANDVILLARS – LONS LE SAUNIER
 - 25932769 : PONTARLIER – GJ MONTS VALLEES

U16 R1 :

- 25907832 : PONTARLIER – VESOUL
- 25932210 : ASM BELFORT - EXINCOURT

La commission décide de reporter les rencontres suivantes SAMEDI 30 MARS 2024 :

U18 R1 Laser Game Evolution :

- 26311584 : ASM BELFORT – STADE AUXERRE
- 26311589 : ASPTT DIJON – MACON UF
- 26311592 : JS CRECHES – GUEUGNON

La commission décide de reporter à UNE DATE ULTERIEURE

U18 R1 Laser Game Evolution :

- 26311556 : CHALON - ASM BELFORT

2- FEMININE

2.1 – REGIONAL 2 FEMININE

Match n°25931399 : Régional 2 Féminine : Poule B : CHAMPAGNOLE/NEY – GJ/GSF DE L’ARCHE le dimanche 17 décembre 2023

Forfait déclaré de l’équipe de GJ/GSF DE L’ARCHE

La commission donne match perdu par forfait à l’équipe de GJ/GSF DE L’ARCHE (3-0). Retire 1pt à l’équipe de GJ/GSF DE L’ARCHE et attribue le gain du match au CHAMPAGNOLE/NEY.

Amende : 80 euros pour forfait déclaré

Match n°25931406 : Régional 2 Féminine : Poule B : Journée 8 : CHATEAU DE JOUX – GJ/GSF DE L’ARCHE

Match n°25931409 : Régional 2 Féminine : Poule B : Journée 9 : CHATEAU DE JOUX – CHAMPAGNOLE/NEY

La commission prend connaissance des reports des deux rencontres suites à des terrains impraticables.

La commission sportive en prend note mais comme le résultat n’a aucune incidence au classement pour la seconde phase de Régional 2 Féminine, elle décide de ne pas fixer de date de report.

Phase Championnat :

R2 F		
GRUPE ELITE	GRUPE PROMOTION A	GRUPE PROMOTION B
STADE AUXERRE 2	LONGVIC 2	CHEVREMONT
CHATEAU DE JOUX	TALANT	VAL DE CERISE
LURE JS	LOUHANS CUISEAUX	GRAND BESANCON
GJ GSF FC MACON BS	CHATENOY 2	BESANCON FOOT
CHAMPAGNOLE/NEY	ST VIT 2	DANNEMARIE
FC 3 CANTONS	JURA LACS	GJ DE L’ARCHE

Article 72 – 4 : R2F saison 2023-2024

La compétition sera ouverte à 18 équipes avec 3 groupes de 6 équipes en phase automne, 1 groupe de 6 équipes de premier niveau et 2 groupes de 6 équipes de deuxième niveau en phase printemps. En fin de saison 2023/2024, les équipes classées 4ème, 5ème et 6ème dans les deux groupes de deuxième niveau en phase Printemps sont rétrogradées dans les championnats de districts respectifs. En cas de groupe incomplet la saison suivante, les équipes classées 4ème et 5ème des deux groupes de deuxième niveau en phase printemps seront prioritaires sur les équipes en provenance des Districts. Des descentes supplémentaires seront réalisées en cas d'engagements d'équipes issues des cas prévus à l'article 66 ci-dessus

2.2 – REPORTS

La commission décide de reporter les rencontres suivantes DIMANCHE 28 JANVIER 2024 :

Coupe Bourgogne Franche Comté Féminine :

- 1^{er} Tour : 27591448 : CHAMPAGNOLE/NEY – DANNEMARIE
- 1^{er} Tour : 27591453 : GJ/GSF DE L'ARCHE – VALDAHON VERCEL
- 1^{er} Tour : 27591449 : CHEVREMONT – GSF HAUT DOUBS

La commission décide de reporter les rencontres suivantes SAMEDI 24 FEVRIER 2024 :

U18 F Régional 1 :

- Poule Promotion
 - 27492059 : ETALANS VERNIERFONTAINE – MONTCHANIN Odra
- Poule Elite
 - 27942120 : US LES FINS – FC SOCHAUX MONTBELIARD *reporté pour la deuxième fois. Si les installations du club recevant sont de nouveau impraticables le match aura lieu chez l'adversaire.*

La commission décide de reporter les rencontres suivantes SAMEDI 30 MARS 2024 :

Régional 1 Féminine :

- 25920689 : IS SELONGEY – US BLANZY FEMININE
- 25920964 : GSF HAUT DOUBS – AUXERRE STADE
- 25930882 : LONS RC – JURA DOLOIS FOOTBALL

U18 F Régional 1 :

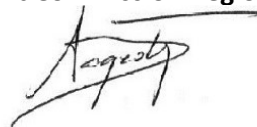
- Poule Elite
 - 27492065 : US LES FINS – DIJON ASPPT

La commission décide de reporter les rencontres suivantes LUNDI 1^{ER} AVRIL 2024 :

Régional 1 Féminine :

- 25930884 : CHATENOY AS – AUXERRE STADE

Le Président Commission Régionale Sportive



Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football